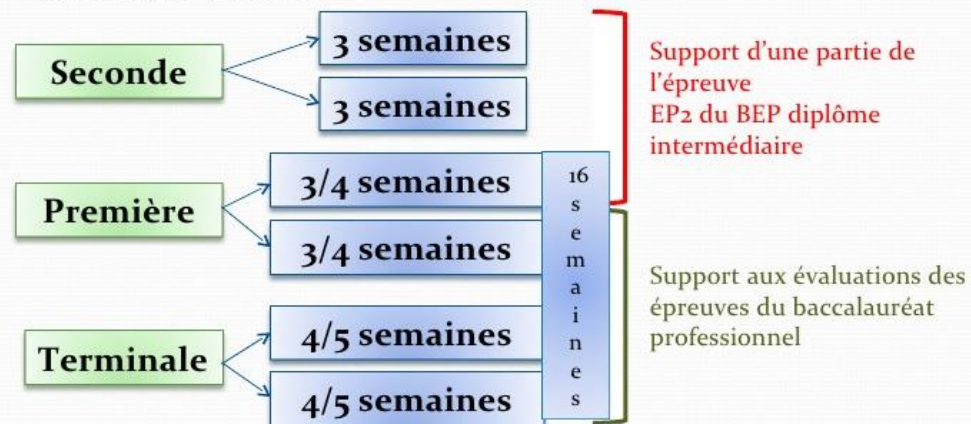


Bac pro ASSP

Présentation des PFMP

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 22 semaines



REPARTITION DES STAGES

Le baccalauréat Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) prévoit 22 semaines réparties sur les 3 années :

Classe de 2^{nde} : 2 X 3 semaines

Classe de 1^{ère} : 2 X 4 semaines

Classe de terminale : 2 X 4 semaines



22 semaines
en tout

OBJECTIFS DES PFMP



- Mettre en œuvre des compétences et mobiliser les savoirs étudiés en formation.
- Acquérir des compétences en situation professionnelle et en présence d'usagers.
- Développer des compétences de communication.
- S'insérer dans des équipes de travail pluriprofessionnelles.
- Découvrir différents milieux de travail du secteur social et médico-social et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.

Les lieux d'accueil pour les élèves en option « Structure »

- Les établissements de santé, publics ou privés.
- Les structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées.
- Les structures d'accueil collectif de la petite enfance, les écoles maternelles.
- Les écoles élémentaires auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.



REMARQUE

Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser. C'est-à-dire que chaque élève aura des lieux de stages variés, qui correspondront à la prise en charge tant de **L'ENFANT**, de la **PERSONNE ÂGÉE** que des **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**



POUR LA CLASSE DE 2NDE

Il s'agit d'une année de découverte. L'élève ne fait pas qu'observer mais il est encore dans la découverte des techniques et des savoirs.

Les PFMP se déroulent sur 6 semaines en structures sociales ou médico-sociales, en structure d'accueil collectif de la petite enfance ou école maternelle.

Le mieux est de faire un stage chez l'adulte et un stage chez l'enfant pour découvrir une variété de publics.

POUR LES CLASSES DE 1^{ÈRE} ET TLE

16 semaines réparties sur les 2 années (au moins 8 semaines en année de terminale).

Les stages peuvent se dérouler dans tous les lieux énoncés lors de la diapo n°4.

Sur les 16 semaines, 10 semaines doivent se dérouler auprès d'adultes non autonomes.

Les 12 dernières semaines servent de support aux évaluations des épreuves **E13** et **E31** du baccalauréat professionnel.

Remarque : La durée de 22 semaines peut être modifiée par une procédure de positionnement. Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale en PFMP est de :

- 12 semaines pour les candidats de la voie scolaires
- 10 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue.

Ressources

Eduscol :

<https://www.bacpro-assp.fr/lespfmp.html>